

Fermeture estivale du bâtiment : recommandation de la FMB

Mesdames, Messieurs,

Durant le mois de juillet et d'août, de nombreux travailleurs prennent leurs vacances.

Les entreprises se voient alors contraintes de réduire leurs activités, voire de fermer certains chantiers en raison de ces absences, avec tous les problèmes de coordination et de rationalisation qui en découlent.

L'été est sans aucun doute la saison la plus favorable au travail à l'extérieur, raison pour laquelle une fermeture généralisée ne peut être envisagée pendant cette période.

Toutefois, comme chaque année, la FMB recommande pour l'ensemble du bâtiment (Gros œuvre, Second œuvre et Métiers techniques du bâtiment) une fermeture facultative de trois semaines. En 2022, il s'agit de la période allant

du lundi 25 juillet au vendredi 12 août 2022 inclus.

Cette mesure vise à favoriser la concentration des vacances sur une durée limitée, afin d'éviter des perturbations pendant tout l'été.

Il est à relever qu'avec le nouveau calendrier des vacances scolaires genevoises, qui entre en vigueur à la rentrée 2022, cette dernière est avancée d'une semaine, ce dont il a été dûment tenu compte.

Les entreprises sont libres de se conformer ou non à cette recommandation, en prenant, cas échéant, toute disposition utile pour garantir l'accès aux chantiers aux autres corps de métiers. Nous les encourageons par ailleurs vivement à informer leurs clients de ceci, suffisamment à l'avance.

Nous insistons sur le fait qu'il ne s'agit là que d'une recommandation et qu'il incombe dans tous les cas à l'employeur de fixer la date des vacances en tenant compte des désirs de son personnel dans une mesure compatible avec les intérêts de l'entreprise, selon les règles du Code des obligations (CO) et de la Convention collective de travail (CCT) applicable au secteur d'activité concerné.

Fédération genevoise des métiers du bâtiment - FMB

Pierre-Alain L'HÔTE
Président

Nicolas RUFENER
Secrétaire général